

Une association est un contrat passé entre deux personnes au minimum voulant mettre en commun leurs connaissances et/ou donner de leur temps pour la réalisation d'un projet collectif dans un but autre que celui de partager des bénéfices.

Ce contrat peut être formalisé par écrit sous forme de statuts. Sport, culture, loisirs, humanitaire, tous les domaines sont concernés, à l'exception, bien évidemment, des activités illégales.

Les membres sont les individus qui acceptent les buts et conditions inscrits dans les [statuts](#).

C'est [la loi du 1er juillet 1901](#) et le [décret du 16 août 1901](#) qui garantissent cette liberté républicaine fondamentale.

Les mineurs ont la possibilité de créer une Junior Association pour lancer leur premier projet associatif indépendamment des adultes, ou bien créer une association loi 1901 (cf. Fiche créer une association).

But non-lucratif

Si l'objet d'une association ne peut être de partager des bénéfices, certaines activités donnant lieu à rémunération lui sont cependant autorisées en plus des ressources financières traditionnelles que sont les cotisations, les dons et les subventions. Les associations ont le droit de gagner de l'argent mais seulement pour financer leurs activités ou projets dans le cadre notamment de vente et d'événements de bienfaisance.



De vérifier votre statut auprès des services fiscaux (cf. fiche les services fiscaux).

❖ Qu'est-ce qu'une association de fait ?

L'association de fait se caractérise par une absence de formalités légales, concernant sa création ou sa dissolution. C'est une forme associative possible qui ne nécessite pas d'être déclarée à la Préfecture ou d'être inscrite au Journal Officiel. Néanmoins elle présente un certain nombre de limites liées à son absence de capacité juridique.

Par exemple, l'association de fait est dans l'impossibilité de signer des contrats, de recevoir des dons ou des subventions ou encore d'ouvrir un compte bancaire. Les membres engagent également leurs responsabilités personnelles en matière juridique et financière. C'est une forme adaptée à une association de bénévoles, avec une activité restreinte destinée à un groupe limité en nombre de membres, qui ne nécessite pas de mettre en œuvre des moyens financiers (pour les achats ou le fonctionnement courant).